

MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

42600 CHALAIN-LE-COMTAL

Tél. 04-77-76-11-69

E-mail : mairie.chalain.le.comtal@wanadoo.fr

ARRETE MUNICIPAL
REGLEMENTANT PROVISOIEMENT LA CIRCULATION
D107 ROUTE DE FONTANNES

Le Maire de la commune de CHALAIN-LE-COMTAL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2, relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

VU le Code de la route, article R.37-1,

VU le Code pénal, article R.26-15,

VU la demande présentée par la société EGTP, domiciliée rue Jacqueline Auriol ZAC des Murons 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, sollicitant la mise en place d'une réglementation temporaire de circulation D107 route de Fontannes pour la réparation d'une conduite cassée,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de ces travaux, il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation et des usagers de la voie, en réglementant provisoirement la circulation,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera alternée manuellement dans les deux sens de circulation D107 route de Fontannes, à partir du 24 octobre 2024 pour une durée de 30 jours, pour permettre la réparation d'une conduite cassée. Le dépassement sera interdit.

ARTICLE 2 : La signalisation de chantier rendue nécessaire par les dispositions précitées sera posée par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-GALMIER,
- au Service Territorial Départemental (STD Montbrisonnais du Département de La Loire),
- à l'entreprise chargée des travaux.

Fait à CHALAIN-LE-COMTAL, le 11 octobre 2024



Le Maire,
Alféo GUIOTTO
Guiotto